

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 02 octobre 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	15

Date de convocation
25/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MAYEUR Sébastien
PESENTI Daniel
ROGER Anne
VERHEECKE Bénédicte
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

LAPOTRE Denis
MARNOT Aurore
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David

Absents représentés

MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à Daniel PESENTI
PEREIRA Christophe donne pouvoir à Malika BOUMAZA

Monsieur Damien HUGOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Méthaniseur de la SAS Launoy : demande d'enregistrement

N° de délibération : 2023_39

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	15	12	2	1	0

Vu le dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposé en mairie en vue de la consultation du public concernant l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation et la création d'un stockage déporté de digestat par la SAS Launoy,
Vu l'arrêté préfectoral n°PCICP2023200-0001 du 19 juillet 2023 prescrivant l'ouverture de la consultation du public du lundi 28 août 2023 à 9H00 au lundi 25 septembre 2023 à 12H00 inclus

La commune de Lusigny-sur-Barse est appelée à donner son avis, par délibération, sur cette demande d'enregistrement conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'environnement.

Considérant les nuisances olfactives constatées depuis le début de l'exploitation de cet équipement, et en conséquence l'augmentation de ces nuisances inhérentes à ce projet

Considérant le manque de garanties sur la maîtrise des odeurs et de la consommation en eau

Considérant les épandages de digestats effectués en limite des secteurs urbanisés

Considérant les périodes d'épandage précisées dans le dossier concentrées sur la période d'été et le risque d'impacter sur le tourisme

Considérant l'augmentation du trafic routier lié à l'approvisionnement de l'équipement en intrants qu'entraînerait la mise en œuvre de ce projet d'extension

Considérant la proximité de l'équipement des zones urbanisées

Considérant l'augmentation de l'utilisation de surfaces agricoles pour alimenter l'équipement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'EMETTRE un avis DEFAVORABLE à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation et la création d'un stockage déporté de digestat par la SAS Launoy

6 / Questions diverses

- Vitesse dans les rues
- Caveaux à urnes

Fait et délibéré les jour, mois et an
sudsits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2023.10.06 11:38:19 +0200
Ref:20231006_113231_1-1-O
Signature numérique
le Maire